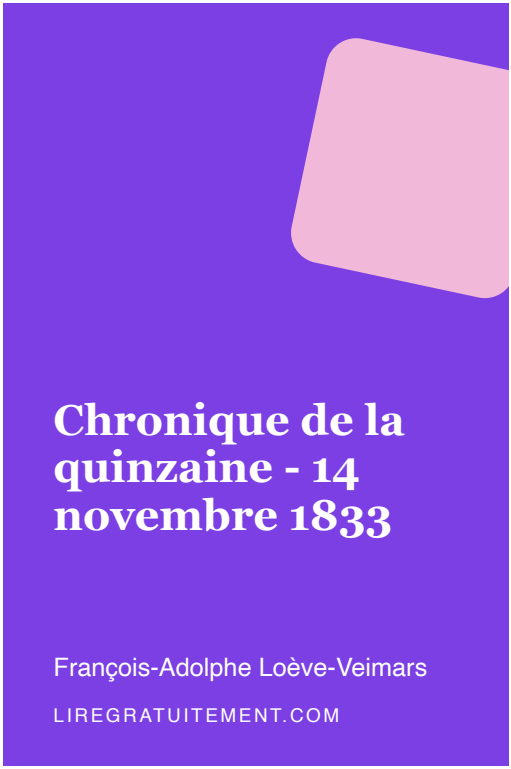


Chronique de la quinzaine - 14 novembre 1833

François-Adolphe Loève-Veimars

LU AVEC LIREGRATUITEMENT.COM

Livre libre de droits, lisible gratuitement en ligne et en quinze minutes par jour.

Chronique de la quinzaine - 14 novembre 1833

Retour à la liste

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

14 novembre 1833.

Les événemens politiques de cette quinzaine se réduisent à quelques faits assez nuls par eux-mêmes, mais qui se présentent à un œil observateur, comme le point noir avant l'orage. Ces faits sont le discours de M. Persil à la cour royale, celui de M. Dupin à la cour de cassation, pour la rentrée des tribunaux, la dissolution de la garde nationale de Colmar et les considérans vraiment curieux de cette ordonnance, les coalitions des ouvriers boulangers, tailleurs, charpentiers et bottiers contre leurs maîtres, les articles du Journal des Débats contre la presse et le jury, et enfin l'élection à Évreux de M. de Salvandy.

Le discours de M. Persil est bien fait pour exciter quelque sensation. Évidemment, M. Persil est jaloux de la rapide fortune de M. Thiers, dont la faveur a pris tant d'extension depuis cette séance à la chambre où il vint humblement déclarer à la tribune que toute la pensée gouvernementale résidait dans la tête du roi, et que rien ne s'était fait que par cette pensée, depuis l'établissement de la monarchie de juillet. Le métier de courtisan demande plus d'audace, plus d'impudeur, dans un gouvernement représentatif que dans une monarchie absolue. Du temps du roi

Louis xiv, le duc de Lafeuillade se bornait à faire élever à ses frais, sur une place publique, une statue au grand roi, et à l'entourer de lanternes ; le duc d'Antin en était quitte pour quelques abattis de bois afin de ménager des vues pittoresques à son maître ; mais ces flatteries publiques avaient un certain caractère de noblesse et de grandeur. Les basses et viles flagorneries se faisaient dans l'intimité des cabinets et des petits appartemens. Les plus éhontés s'y livraient tout au plus dans la publicité des grands soupers et des fêtes ; mais ce n'était jamais que dans l'enceinte étroite de la cour qu'on se dépouillait de sa qualité d'homme. Pas un de ces laquais de la royauté n'eût voulu se courber aux pieds de son maître à la face de la nation. Hors de la cour, dans leurs gouvernemens, dans leurs familles, au milieu de leurs vassaux, ils avaient besoin d'honneur et de considération, et là, ils jetaient un voile sur ce qu'ils avaient dit et fait à Versailles, ainsi qu'on se plaît à oublier les turpitudes d'une orgie. Mais un courtisan de ce régime de liberté où personne n'est forcé de l'être, un flatteur qui fait l'abandon de sa conscience et de sa dignité, sa tâche devient autrement humiliante et rude. Jour et nuit, sa flétrissure est imprimée sur son front, car c'est publiquement qu'il lui faut exercer son triste et profitable métier. Un roi constitutionnel fait peu de cas des louanges qu'on lui adresse dans son salon, surtout quand ce roi sait la valeur des choses, et quand il a pour maxime que tout doit se résumer par un accroissement de pouvoir et de fortune. Voyez M. Thiers ! Avec tout l'esprit dont le ciel l'a doué, avec toute l'adresse qui l'a fait se faufiler au pouvoir en laissant tomber à chaque pas derrière lui, sur sa route, un de ces principes dont il s'était artificieusement paré, il n'a pu franchir le dernier degré qui mène à la fortune, qu'en se soumettant à cette misérable condition, et son ministère n'a réellement commencé que

de l'instant où il s'est déclaré hautement l'humble serviteur, l'esclave sans volonté du maître. Les marchands hollandais n'étaient jadis admis au riche négoce du Japon qu'après avoir craché sur l'image du Christ ; nos fonctionnaires et nos traficans libéraux de juillet ne montent aux honneurs qu'après avoir foulé aux pieds le crucifix de la liberté.

M. Persil a donc fait à son tour sa profession de foi publique, et cette déclaration acquerrait quelque importance, s'il était vrai, comme on l'assure, qu'un haut personnage à qui se rapporte tout aujourd'hui, eût formulé de sa plume les passages de ce discours qui ont eu le plus de retentissement. Cette rentrée de la cour royale serait alors un véritable lit de justice, et il ne manquerait aux phrases suivantes, que la parole brève et haute d'un Louis xiv, botté, éperonné et le fouet à la main :

« On se plaint de la coopération du roi au gouvernement dans les limites mêmes de la constitution : on veut l'en éloigner pour le placer au rang obligé des rois fainéans. C'est alors qu'on aurait bon marché de la monarchie : l'inutilité d'un roi qui n'aurait d'autre mission que de vivre aux dépens du peuple, serait bientôt démontrée, et la république naîtrait de la nécessité d'avoir un gouvernement véritable. Les républicains le savent, et voilà pourquoi, afin de mieux annuler le roi, ils se couvrent de cette maxime toute démocratique : Le roi règne et ne gouverne pas.

« Non, messieurs, cette maxime n'est pas vraie ; elle n'a pu être inventée que dans un système anti-monarchique. On en a récemment fait l'aveu. Elle n'était, nous a-t-on dit, destinée qu'à renverser la branche aînée, et, sous le roi de juillet, c'est contre la monarchie elle-même qu'elle est dirigée. Régner et gouverner sont deux choses inséparables, ou plutôt elles ne forment qu'une

seule et même chose. Régner, c'est dominer, c'est être placé dans un lieu, dans une situation élevée, pour apprécier et juger les vœux et les besoins du peuple ; gouverner, c'est ordonner d'après ce qu'on a vu et appris. L'un est l'examen, l'autre le jugement.

« Le roi, dans un gouvernement représentatif, est comme le pilote au gouvernail. Celui-ci observe l'état du ciel, les élémens, et s'en sert pour conduire et gouverner son vaisseau. Le roi, élevé au-dessus de tous, étudie le pays, juge si les opinions sont exactement représentées par la chambre des députés, et, d'après les résultats de ses observations, il la dissout, ou, en la maintenant, il choisit des ministres qui se conforment aux volontés qu'elle exprime, et au système qu'elle a cru devoir en faire sortir. Si les ministres s'en écartent, il les remplace par d'autres plus disposés, ou plus en état de comprendre ce qu'exige l'opinion publique. Ce n'est pas là seulement régner, c'est gouverner, dans toute la signification de cette expression. Les chambres sont, comme les élémens pour le pilote, elles ne gouvernent pas ; elles indiquent si elles sont la représentation exacte du pays, comment le pays veut être gouverné.

« Tout cela se fait sans absolutisme de la part du roi, qui ne peut avoir de volonté qui lui soit propre, ni d'intérêt, même dynastique, qui ne soit celui du pays, sans basse et aveugle soumission des ministres, sans abnégation de la part des chambres, qui sont toujours assurées (et l'expérience le prouve) de faire triompher l'opinion générale. Le principe de l'unité exige qu'il y ait un centre auquel tout vient aboutir : sans cela, nous n'aurions pas une monarchie, mais une pure démocratie que rien n'aurait la puissance de contenir. »

Le Journal des Débats, qui a tous les genres de courages, même celui que Turenne s'accusait de ne pas posséder, le courage de la honte, le Journal des Débats s'est chargé de défendre la bannière remise aux mains de M. Persil. Le Journal des Débats est destiné à donner l'exemple de toutes les contradictions humaines. Il n'est pas une cause, un régime qu'il n'ait tour à tour attaqués ou défendus. La liberté de la presse et le jury ont eu leur tour cette fois, et à voir la violente sortie du Journal des Débats contre l'introduction du jury dans les jugemens de la presse, ses abonnés ont dû se demander s'ils ne recevaient pas quelque numéro oublié du Journal de l'Empire. Le Journal des Débats louait le même jour le discours de M. Persil et M. Salvandy, nouvellement élu à Évreux, qui fit à la chambre, sous la restauration, en qualité de commissaire du roi, un plaidoyer si éloquent en faveur des troupes suisses à la solde de la France. Après avoir boudé deux ans et plus la monarchie de juillet, M. de Salvandy vient enfin de rentrer au bercail. Il a eu l'honneur, disait le Journal des Débats, de présenter ses devoirs au roi et à la reine. — Faites votre devoir et laissez faire aux dieux ! dit le grand Corneille. — C'est bien certainement ce que feront le Journal des Débats et M. de Salvandy.

Les amis de M. Dupin ont cherché à faire croire que le discours du procureur-général à la cour de cassation était une réponse au discours de M. Persil. Il est vrai que M. Dupin signale dans son discours les progrès de la législation, tandis que M. Persil dénonce son insuffisance à l'égard de la presse ; que l'un se montre très heureux et satisfait de la marche de la justice et de la liberté, tandis que l'autre demande à grands cris qu'on réforme la jurisprudence et qu'on pénètre dans d'autres voies : mais on peut tout au plus en inférer qu'en matières législatives, M. Persil est

du mouvement, à sa manière, tandis que M. Dupin est de la résistance. Au reste, M. Dupin s'est bien gardé de se placer sur le terrain choisi par M. Persil, il a même évité la moindre allusion politique, s'enveloppant tout entier dans sa toge de magistrat, et cachant prudemment sous sa fourrure d'hermine ses opinions de la session prochaine, si toutefois M. Dupin, cet esprit si mobile, sait déjà quelles seront ses opinions dans la prochaine session.

Pendant tous ces petits débats de foyer et de coulisses, on s'apprête à lever le rideau. Les chambres s'ouvriront à la fin du mois prochain. Une grave querelle s'était élevée entre les deux feuilles ministérielles à ce sujet. Le Journal des Débats assurait que l'ouverture des chambres n'aurait lieu que le 30 décembre ; le journal de Paris déclarait, au contraire, qu'elle aurait lieu du 20 au 25. Pour les mettre d'accord, le ministère a fixé le premier jour de la session au 23. Le principe du juste-milieu est comme le saint-simonisme : il s'applique à toutes choses.

Les grands acteurs sont tous prêts. Le maréchal Soult et M. Humann sont enfin d'accord. Leur accommodement ne nous coûtera que quatorze millions ; mais l'union est une si belle chose, qu'on ne saurait trop la payer. M. Soult aura donc quatorze millions de crédits supplémentaires, sauf à tirer des chambres ce qu'on pourra.

Le président réel du conseil remanie son projet de loi des forts détachés. Un roi qui règne et gouverne a besoin de ces petits moyens d'action pour aider ses ministres à administrer.

M. d'Argout, qui, dans son rapport de dissolution, a accusé la garde nationale de Colmar d'avoir manqué de courage, prépare, dit-on, des modifications à la loi des gardes nationales.

L'exemple de Lyon, de Strasbourg, de Grenoble et de Colmar, prouve assez que cette institution embarrasse le pouvoir. Pour la mettre en harmonie avec l'ordre de choses actuel, il faut nécessairement la dénaturer.

Le discours de M. Persil annonce clairement des modifications à la loi du jury. M. Barthe n'est pas homme à s'opposer, en quoi que ce soit, aux vues de la royauté. Quelques anciens plaidoyers, en faveur de l'extension à donner au jury, ne l'arrêteront pas, car nos ministres rient beaucoup de leurs antécédens ; personne plus que M. d'Argout ne se moque des royalistes de 1815 ; personne plus que M. Barthe, des libéraux et des carbonari ; personne plus que M. Thiers, des ames probes, des écrivains consciencieux et honnêtes, et des lecteurs de son Histoire de la Révolution.

Pour se distraire des légers ennuis que pourraient lui causer les chambres, la cour se prépare à se livrer de toutes ses forces au plaisir. La série des fêtes de l'hiver a commencé par un bal bourgeois à l'Opéra, précédé d'un intermède emprunté au marquis de Sourdis ou à Quinault. Les rois et reines des Français et des Belges ont été complimentés au sommet du grand escalier, par de petits enfans vêtus en Cupidons, qui leur ont présenté des bouquets et des guirlandes, et M. Dabadie a chanté à la reine des Belges une cantate de M. Dupaty, l'un des poètes les plus fleuris de l'empire. Ce bal a paru fort bien ordonné, et il nous eût semblé encore plus beau, si deux précautions, passablement injurieuses pour l'assemblée, n'avaient été prises. On avait eu l'attention de fermer les quatrièmes loges, par des raisons qu'il est inutile d'expliquer, et les rafraîchissemens étaient présentés, dit-on, par des agens de police élégamment vêtus en officiers servans. La police

impériale était innocente et blonde en comparaison de la police dont nous a gratifiés la révolution de 1830.

On parle toujours d'une intervention en Espagne, mais nous savons, à n'en pas douter, qu'en ce moment on a complètement écarté cette question du conseil. Ce serait un acte de résolution et de courage, et, ces choses-là, le ministère n'est jamais pressé de les exécuter.

On ne s'occupe en ce moment dans un certain monde, que de M Thiers, qui sera certainement la femme à la mode pendant tout cet hiver. Il y avait foule, cette semaine, chez M. Herbault, pour aller voir les douze chapeaux commandés pour M Thiers. On ne parlait que du million donné en dot par M. Dosne à sa fille, et l'on assurait que, par un trait de modestie et de générosité qu'on ne manquera pas d'apprécier sans doute, c'était le futur lui-même qui, sous le voile de l'anonyme, faisait ce présent à sa fiancée. Quoi qu'il en soit, il n'y aura pas de fête brillante sans la femme du jeune ministre, et certaines personnes, à l'affût de tout, ont remarqué, au bal de l'Opéra, la tristesse profonde et la toilette négligée de M Leh… qui, jusqu'à ce jour, a donné le ton à la cour de la monarchie citoyenne. M Leh… est la seule illustration de ce nouveau régime, qui ne s'est pas encore effacée ; un présent fait à la révolution de France par la révolution belge : deux innocentes révolutions, qui, après bien des efforts, n'ont encore produit qu'une femme. C'est beaucoup sans doute ; mais le règne de cette femme est déjà prêt de finir ; nous avouons franchement que s'il est dans notre destinée de subir une révolution nouvelle, nous ne serions pas fâchés qu'elle produisît un homme ou quelque chose d'approchant. Le rédacteur d'un journal ministériel a essuyé une disgrace un peu fâcheuse. Voulant s'avancer

dans les bonnes graces de son beau-père, honnête médecin d'une petite ville de Picardie, il avait sollicité la croix pour ce digne homme, et à son insu. C'était une surprise qu'il voulait lui ménager pour le jour de sa fête, et en effet ce jour-là, le docteur trouva un brevet, un ruban rouge et une croix sous sa serviette. La joie fut grande au logis du médecin, homme rangé, contribuable exact, électeur ponctuel, qui avait l'espoir de devenir prochainement maire de la ville ou du moins conseiller municipal. Cette croix, survenue si à propos, ne pouvait qu'ajouter à ses espérances. Les félicitations durèrent tout le soir, et l'on se coucha gaiement, en se livrant à des songes dorés. Tout à coup, au milieu d'un rêve, où il se sentait doucement ravi aux cieux, sur une écharpe municipale, le docteur fut réveillé par un horrible vacarme, par un de ces charivaris qui signalent, dans une cité paisible, la présence de M. Thiers ou de M. Viennet. Son nom, joyeusement salué, ne lui permit pas de douter qu'il ne fût l'objet de cette fête qui se prolongea jusqu'au soleil, recommença le lendemain, le surlendemain encore, et le priva de sommeil pendant plusieurs jours. Quel supplice et quel affront pour un homme honoré, modeste et tranquille !

Cependant le gendre du docteur dormait à Paris fort tranquillement, lorsqu'il reçut une lettre de son beau-père. Il s'attendait, comme de raison, à de vifs remercîmens du nouveau chevalier de la Légion-d'Honneur ; mais il n'y trouva que ces mots : « Je vous défends de me revoir, et je vous déshérite. » — On ne sait si le ministre consentira à reprendre sa croix.

du Voyage au Congo, et nous nous apprêtons, ainsi que la Société de géographie, à saluer incessamment en lui le Humboldt de l'Afrique !!

— Une représentation au théâtre italien. — Voici un tableau gracieux, un double trait de désintéressement, de sympathie et de dévouement parmi les innombrables traits d'égoïsme, de haine et de cupidité. Tout Paris sait à présent l'histoire simple et touchante de ces deux jeunes gens qui viennent de s'unir.

Sans ôter à miss Smithson le nom qu'elle avait illustré, M. Berlioz lui a donné le sien, si justement célèbre aussi. Entre eux il y a eu mutuel échange de gloire, d'affection, de revers, de peines domestiques, de sacrifices et de mauvaise fortune. Je me trompe, il eut un bonheur de plus qu'elle ; car elle fut dangereusement blessée, et il la sauva. Que de richesses ignorées des riches dans cette modeste alliance !

Ce sera dans le rôle d'Ophélia et le 4 acte d'Hamlet que M Berlioz-Smithson reparaîtra le 24 novembre au théâtre Italien, fête véritable pour ceux qui ont su apprécier son rare et pathétique talent.

Madame Dorval, que nous avons le bonheur de pouvoir nommer à présent actrice de la comédie française, justice long-temps attendue et obtenue à force de triomphes et de couronnes, nous rendra Antony, ce drame de passion dont toutes les villes de France avaient hérité depuis quelques mois, à notre grand regret et à notre grande jalousie ; ce rôle d'Adèle d'Hervey qu'elle a fait aimer partout où d'autres femmes l'avaient laissé méconnaître. Nous aurons les cinq actes, nous aurons tout ce roman de cœur, et Firmin y jouera pour cette fois seulement. Ce sera une étude et une comparaison curieuse à faire que sa manière et celle de Bocage, qui l'a créé, et qui sans doute va bientôt rentrer aux Français pour toujours.

Puis viendra un grand concert de plus de cent musiciens, dirigés par M. Berlioz lui-même, et exécutant ses œuvres.

M. Liszt, le brillant, l'inspiré pianiste, fera entendre une composition de Weber sur cet instrument auquel il a donné un essor plus vaste qu'il ne l'eut jamais.

Une symphonie nouvelle de M. Berlioz terminera cette belle soirée.

Sources et licence

Texte : https://fr.wikisource.org/wiki/Chronique_de_la_quinzaine_-_14_novembre_1833. Domaine public ; transcription Wikisource CC BY-SA 4.0. Mise en forme : liregratuitement.com. Tout ce que nous ajoutons reste libre.